



## ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

### ENQUETE PUBLIQUE

#### AVIS A LA POPULATION

#### **Projet d'arrêté ministériel d'établissement des Zones de Prévention Rapprochée et Eloignée de prises d'eau souterraine potabilisable**

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique en vue de constituer les **zones de prévention des prises d'eau souterraine**, dénommées « **Luxibout** », « **Sources des Comtes** », « **Source de la Pisciculture** » sises sur le territoire de la Commune de Vielsalm est ouverte du 01<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2019.

Cette enquête publique est organisée conformément aux dispositions de l'article R.161 du Code de l'Eau et aux modalités fixées par le Livre 1er, Partie III, Titre III du Code de l'Environnement.

La population est invitée à :

1. Consulter le dossier à l'Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm du 01<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2019 inclus.

La consultation peut se faire chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h) ainsi que le samedi matin sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de la personne de contact (Service environnement – Mlle Florie Haid au 080/29.28.13).

2. Introduire par écrit ses observations et réclamations au Collège communal à l'adresse suivante rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm avant le 30 octobre 2019. Tout courrier doit comporter le nom, l'adresse et la signature du réclamant.
3. Participer à la séance de clôture organisée le 30 octobre 2019 à 11h à l'Administration communale de Vielsalm, Service environnement, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Fait à Vielsalm le 15 septembre 2019.

La Directrice générale,

  
Anne-Catherine PAQUAY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,

  
Elie DEBLIRE